

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021

N° CP-2021-4-13-1

13^{ème} Commission
Commission Région de Colmar

Service instructeur
Service de l'environnement

Service consulté

TRAVAUX SUR UN ARBRE REMARQUABLE A SOULTZ

Résumé : Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, la Collectivité européenne d'Alsace subventionne des travaux de restauration et de conservation effectués sur des arbres remarquables appartenant à des communes ou à des particuliers, classés à l'inventaire des arbres remarquables de la CeA. A ce titre, il est proposé de soutenir Mme et M. LAVINAY pour effectuer des travaux de valorisation sur un Cèdre remarquable et de leur attribuer une subvention de 793 €.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée par Mme et M. LAVINAY pour des travaux de valorisation sur un cèdre classé à l'inventaire des arbres remarquables.

Pour préserver la bonne santé, la pérennité et la protection de ce cèdre, il convient de procéder à des travaux de taille de branches mortes et à une taille douce pour réduire les branches au-dessus de la toiture.

Cette proposition d'attribution de subvention a été préparée conformément aux crédits prévus dans le cadre du Budget primitif 2021.

Le montant éligible de ces travaux s'élevant à 1 585,20 € TTC et au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer une subvention à Mme et M. LAVINAY correspondant à 50 % du montant total des travaux, soit 793 €, qui fera l'objet d'un versement unique. Il s'agit d'une dépense en investissement à prélever sur l'opération P2250001, chapitre 204, nature 20422, sous-fonction 54.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY